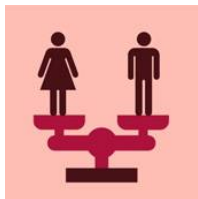


PUBLIÉ LE 18/09/2026



L'ANSM obtient le score de 98/100 pour son index de l'égalité professionnelle 2025

VIE DE L'AGENCE - PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

À l'occasion de la journée internationale de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, l'ANSM publie son index de l'égalité femmes-hommes.

Pour l'année 2025, l'Agence obtient un score de 98/100. Un résultat qui dépasse largement le minimum réglementaire recommandé (75/100) et se traduit dans les actions au long cours de l'Agence.

La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a introduit l'obligation annuelle de calcul et de publication d'un score présenté sur 100 points pour les ministères et établissements publics de plus de 50 agents. Cet outil permet de mesurer de façon transparente les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Sur la base des règles fixées par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, trois indicateurs sont pris en compte pour le calcul de l'index :

- L'égalité de rémunération pour les fonctionnaires : écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes ;
- L'égalité de rémunération pour les contractuels : écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes ;
- Et la place des femmes et des hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'établissement.

En 2024, l'ANSM avait obtenu le score de 97,8/100, la plaçant ainsi au 2^e rang des établissements publics administratifs.

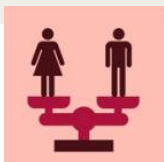
Pour l'année 2025, l'Agence confirme ses pratiques en termes d'égalité femme-homme avec 98/100. Elle obtient notamment, pour la deuxième année consécutive, la note maximale sur l'indicateur relatif à la répartition entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations de l'établissement.

L'application des grilles statutaires contribue à garantir à l'ensemble des agents un cadre de rémunération fondé sur des règles communes et transparentes, limitant les risques d'inégalités de traitement.

Index égalité ANSM	Score maximal pondéré (en points)	Score de l'ANSM pondéré 2025 (en points)	Score de l'ANSM pondéré 2024 (en points)	Score de l'ANSM pondéré 2023 (en points)	Score de l'ANSM pondéré 2022 (en points)
Égalité de rémunération pour les fonctionnaires	5	4,88	5,7	5,7	5,85
Égalité de rémunération pour les contractuels	75	73,13	72,15	72,15	72,15
Dix plus hautes rémunérations	20	20	20	16	16
Total	100	98	97,85	93,85	94

Ce résultat témoigne de notre engagement continu en faveur de l'égalité professionnelle. Il s'intègre pleinement dans notre politique globale de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et dans notre plan d'action « Diversité & Inclusion 2024-2026 » en faveur du développement d'un environnement de travail équitable et épanouissant pour l'ensemble de nos collaborateurs.

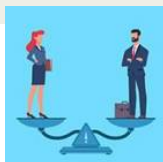
En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 24/09/2025

L'ANSM publie son index d'égalité professionnelle 2024

VIE DE L'AGENCE
PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES



PUBLIÉ LE 05/12/2024

L'ANSM publie son index d'égalité professionnelle 2023

VIE DE L'AGENCE
PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES



PUBLIÉ LE 01/02/2024 - MIS À JOUR LE 05/12/2024

L'ANSM publie son index d'égalité professionnelle 2022

VIE DE L'AGENCE

PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

Pour en savoir plus

[Loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique](#)
[Toutes et tous égaux - Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027](#)